



COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la convocation:

№14 Février 2020

Membres en exercice :

£11 gg

Presents: 8

Votants:

DIGNE LES BAINS (A H P) Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/02/2020 004-210401097-20200220-D_2020_005-DE

RF

Séance du 20/02/2020

L'an deux mille vingt et le vingt février, à 17 heures 00, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean Paul DEORSOLA (Maire)

<u>Présents</u>: Jean Paul DEORSOLA, Victor RANCHIN, Dominique PIGANEAU, Dominique ARCIDIACONO, Nancy BOHAIN, Christian MICHEL, Stéphane NICOLLET, Philippe

Représentés : Élisabeth COUTEL-MACHET

Excusés : Alain BREMOND, Maria-Anna BARISONE

Absents:

Secrétaire de séance : Christian MICHEL

Délibération n°D_2020_005 Compte administratif 2019 - budget eau et assainissement

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le compte administratif de l'année 2019 pour le budget eau et assainissement de la commune.

Il conviendra donc de délibérer et d'approuver le compte administratif tel que

* section de fonctionnement excédent de :

3 588.27 €

* section d'investissement excédent de :

46 828.76 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le compte administratif du budget eau/assainissement de l'année 2019 tel que présenté ci-dessus :

* section de fonctionnement excédent de :

3 588.27 €

* section d'investissement excédent de :

46 828.76 €

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire.

Jean-Paul DEORSOLA